

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES,
INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS
(CAGIDH)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°128 : RELATIF AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR
L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE
2025**

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par les députés **Basile NANA** et **Aly Badra OUEDRAOGO**, rapporteurs.

Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 19 décembre de 12 heures 10 minutes à 14 heures 45 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025.

Auparavant, la CAGIDH, saisie pour avis, a désigné les députés Basile NANA et Aly Badra OUEDRAOGO, comme rapporteurs, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le samedi 14 et le jeudi 19 décembre 2024, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

Outre la CAGIDH, les commissions générales saisies pour avis étaient initialement représentées ainsi qu'il suit :

- Aboubacar KABRE et Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL pour le compte de la Commission du développement durable (CDD) ;
- Pawindé Edouard SAVADOGO et Moussa SAWADOGO pour le compte de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) ;
- Abdoulaye SAWADOGO et Esther KANSONO /BAMOUNI pour le compte de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Suite au renouvellement des membres des commissions générales, de nouveaux représentants ont été désignés pour les travaux. Ainsi :

- les députés Anne Marie-Joseph ILBOUDO/TRAORE et Esther KANSONO/BAMOUNI sont les rapporteurs de la CGSASH ;
- le député Aboubacar KABRE est seul rapporteur au compte de la CDD ;

Les députés rapporteurs de la CAGIDH aux cours des différents travaux de la COMFIB ont pris part :

- aux travaux préparatoires qui ont concerné l'élaboration du questionnaire budgétaire jusqu'à l'appropriation du projet de loi par la commission en passant par les travaux des sous-commissions ;
- à l'audition du Gouvernement ;
- à l'adoption du rapport.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAGIDH a porté sur les points ci-après :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAGIDH.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Les rapporteurs ont présenté le compte-rendu en trois points :

- travaux préparatoires ;
- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. Des travaux préparatoires

Les travaux préparatoires à l'examen du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025 ont consisté en :

- l'élaboration d'une grille d'analyse ;
- la mise en place de sous-commissions chargées d'analyser les prévisions budgétaires des ministères et institutions ;
- la tenue de séances d'appropriation du projet de budget ;
- l'audition des ministres et des Présidents d'institutions sur leurs projets de budget.

L'élaboration de la grille d'analyse a permis à la COMFIB de s'assurer du respect des principes cardinaux qui gouvernent la gestion des finances publiques et la prise en compte, dans le présent projet de loi, des principales missions de la Transition.

S'agissant des sous-commissions, trois ont été mises en place :

- les travaux de la sous-commission n°1 étaient consacrés aux auditions des équipes techniques de dix (10) ministères et de sept (07) institutions ;
- les travaux de la sous-commission n°2 étaient consacrés aux auditions des équipes techniques de dix (10) ministères et de huit (08) institutions ;
- les travaux de la sous-commission thématique étaient consacrés à l'audition des régies de recettes (Direction générale des douanes, Direction générale des impôts, Direction générale du trésor et de la comptabilité publique), de la Direction générale de la coopération (DGCOOP), du Secrétariat permanent du comité de politique fiscale (SP-CPF) et du Bureau national des grands projets du Burkina (BN-GPB).

La séance d'appropriation s'est tenue à Koudougou, du 18 au 25 novembre 2024. Cette appropriation a été un exercice nécessaire au regard de la technicité que revêt la loi de finances et du volume important de documents qui accompagnent le projet. En effet, pour assurer un examen approfondi du projet de loi de finances, il importait que les membres de la COMFIB ainsi que les députés représentant les commissions saisies pour avis maîtrisent préalablement l'ensemble des documents et annexes explicatives y relatifs. Cet exercice a, par ailleurs, permis aux commissaires de formuler des préoccupations à soumettre au Gouvernement pendant son audition par la Commission.

Les auditions des Ministres et des Présidents d'institutions sur leurs projets de budget se sont déroulées du 28 novembre au 13 décembre 2024.

I.2. Audition du Gouvernement

Monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie et des finances a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour des points suivants :

- le contexte économique ;
- les grandes orientations du budget 2025 ;
- les prévisions budgétaires 2025 ;
- les résultats des arbitrages opérés par Son Excellence Monsieur le Président du Faso ;
- la stratégie annuelle d'endettement public ;
- les nouvelles dispositions fiscales ;
- les comptes d'affectation spéciale du Trésor ;
- les mesures d'accompagnement.

Compte tenu du fait que les différents points ont été intégralement développés dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond et dans le souci d'éviter les répétitions, le présent rapport ne présentera que les prévisions budgétaires 2025, les nouvelles dispositions fiscales et les résultats des arbitrages opérés par Son Excellence Monsieur le Président du Faso.

I.2.1. Les prévisions budgétaires 2025

Conformément à la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les prévisions du budget 2025 découlent du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2025-2027 qui a fait l'objet d'un Débat d'orientation budgétaire (DOB), le 27 juin 2024. Par conséquent, le projet de budget de l'Etat, exercice 2025 est le reflet de la tranche annuelle dudit DPBEP.

Le projet de budget de l'Etat, exercice 2025 se chiffre à 3 149,8 milliards de F CFA en recettes et à 3 612,3 milliards de F CFA en dépenses, dégagant ainsi un déficit budgétaire global de 462,5 milliards de F CFA, correspondant à 3,2% du PIB nominal pour une norme communautaire (UEMOA) de 3% maximum.

Les recettes budgétaires totales de l'année 2025 enregistrent une hausse de 119,1 milliards de F CFA par rapport aux prévisions de 2024, soit un taux d'accroissement

de 3,9%. En 2026 et 2027, les recettes totales se situeraient respectivement à 3 399,0 milliards de F CFA et à 3 628,8 milliards de F CFA.

Les dépenses budgétaires, quant à elles, connaissent une baisse de 2,5% entre 2024 et 2025, correspondant à un montant de 93,8 milliards de F CFA en valeur absolue. En 2026 et 2027, elles se chiffreraient respectivement à 3 656,8 milliards de F CFA et à 3 703,0 milliards de F CFA.

Le tableau ci-dessus fait la synthèse des grandes masses du budget 2025 en milliers de F CFA.

Tableau n°01 : Synthèse des grandes masses du budget 2025
(en milliers de F CFA)

Intitulé	Réalisations 2023	Prévisions LFR 2024	Prévisions 2025	Variation 2025/2024 (%)
Recettes totales	2 785 135 854	3 030 649 651	3 149 793 951	3,9
<i>Recettes propres</i>	<i>2 616 549 852</i>	<i>2 851 054 830</i>	<i>2 961 994 090</i>	<i>3,9</i>
<i>Recettes extraordinaires</i>	<i>168 586 002</i>	<i>179 594 821</i>	<i>187 799 861</i>	<i>4,6</i>
Dépenses totales	3 343 142 113	3 706 124 893	3 612 272 641	-2,5
<i>Dépenses ordinaires</i>	<i>2 089 190 647</i>	<i>2 311 196 529</i>	<i>2 402 395 042</i>	<i>3,9</i>
<i>Dépenses en capital</i>	<i>1 253 951 466</i>	<i>1 394 928 364</i>	<i>1 209 877 599</i>	<i>-13,3</i>
Soldes caractéristiques				
Epargne budgétaire	527 359 205	539 858 301	559 599 048	3,7
Déficit budgétaire	-558 006 259	-675 475 242	-462 478 690	-31,5

Source : DGB

I.2.2. Résultats des arbitrages opérés par Son Excellence Monsieur le Président du Faso

Dans le cadre de la finalisation de l'avant-projet du budget de l'Etat, exercice 2025, il a été tenu des séances d'arbitrage des avant-projets de documents budgétaires des ministères et institutions du vendredi 18 au mardi 29 octobre 2024 à la Présidence du Faso. L'objectif de ces séances est de rationaliser davantage les charges de fonctionnement des ministères et institutions en vue de dégager des espaces budgétaires pour financer les investissements structurants qui devraient permettre d'améliorer considérablement les conditions de vie des populations en général et des

couches vulnérables en particulier. Les arbitrages ont été effectués sur la base d'un certain nombre de critères au nombre desquels on peut citer :

- la réduction du nombre de sessions de certains cadres de concertation ;
- la réduction des crédits destinés à l'élaboration des avant-projets de budget programme ;
- la réduction des crédits pour le suivi administratif de l'exécution des contrats ;
- la réduction des crédits pour les activités de maintenance des logiciels métiers ;
- la réduction des crédits pour l'élaboration des tableaux de bord et des annuaires statistiques ;
- la suppression des crédits pour les activités de révision des Plan de passation des marchés (PPM) ;
- la suppression des activités de sensibilisation ;
- la suppression des crédits destinés à l'organisation d'ateliers qui n'impactent pas le cœur de métier des ministères et institutions ;
- la suppression des crédits destinés à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de communication des ministères et institutions.

Les résultats des travaux des séances d'arbitrage sont consignés dans le tableau ci-après qui récapitule les ajustements par nature de dépenses en milliers de F CFA :

Tableau n° 02 : Situation récapitulative des ajustements par nature de dépenses (en milliers de F CFA)

Libellés	Prévisions initiales 2025	Prévisions Ajustées 2025	Variation	
			Absolue	Relative (%)
Dépenses Ordinaires	2 429 191 322	2 402 395 042	- 26 796 280	-1,1
Charge financière de la dette	343 947 262	343 947 262	-	-
Dépenses de personnel	1 274 600 000	1 274 600 000	-	-
Acquisitions de biens et services	265 474 465	248 789 085	- 16 685 380	-6,3
Dépenses de transferts courants	543 669 595	533 558 695	- 10 110 900	-1,9
Dépenses en atténuation des recettes	1 500 000	1 500 000	-	-
Dépenses en Capital	1 225 740 922	1 209 877 599	- 15 863 323	-1,3
Investissement Exécutés par l'Etat	1 210 740 922	1 194 877 599	- 15 863 323	-1,3
Etat	797 941 061	782 077 738	- 15 863 323	-2,0
Subvention	187 799 861	187 799 861	-	-
Prêts	225 000 000	225 000 000	-	-
Transferts en Capital	15 000 000	15 000 000	-	-
TOTAL GENERAL	3 654 932 244	3 612 272 641	- 42 659 603	-1,2

Source : Exposé des motifs du projet de loi de finances

I.2.3. Les nouvelles dispositions fiscales

La mobilisation optimale des ressources fiscales intérieures demeure, à ce jour, l'un des grands défis pour le Gouvernement au regard du contexte particulier marqué par la crise sécuritaire et humanitaire ainsi que la relance de l'activité économique.

A cette situation s'ajoutent d'une part, la baisse des appuis budgétaires dont le pays bénéficiait de la part de ses PTF extérieurs, et d'autre part, les difficultés de mobilisation des recettes fiscales dans les localités à forts défis sécuritaires.

Les manques à gagner occasionnés par cette baisse des appuis budgétaires doivent être comblés par un accroissement substantiel des recettes fiscales intérieures ; toute chose qui justifie la nécessité d'opérer des réformes du dispositif fiscal.

C'est dans cette optique que s'inscrivent les nouvelles mesures fiscales proposées qui visent entre autres :

- l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- l'amélioration du rendement de l'impôt ;
- des ajustements techniques de dispositions ;
- et des faveurs fiscales.

I.3. Débat général

Suite à l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés. Ces préoccupations ont porté entre autres sur :

- l'apport des raffineries d'or nouvellement construites en termes de recettes au budget de l'État ;
- la situation à date de l'Hôtel Silmandé ;
- les mesures prévues pour les cas des sociétés d'État à déficit chronique comme la SOGEMAB ;
- le niveau d'évolution du recouvrement des créances de SITARAIL ;
- l'état de mise en œuvre de la réforme sur la numérisation des parcelles (loties et hors lotissements) ;
- l'évaluation du potentiel fiscal de l'IRF ;
- les mesures prévues par le ministère de l'Economie et des finances pour juguler le phénomène de la fraude à la TVA ;
- l'indice de dépendance de notre fiscalité par rapport aux entreprises étrangères (entreprises à capitaux étrangers) ;
- les mesures envisagées pour maîtriser le départ des opérateurs économiques burkinabè vers d'autres pays ;
- l'évaluation financière des retombées de la dénonciation des conventions fiscales avec la France ;

- les mesures envisagées par la DGI pour permettre l'identification et la sédentarisation des acteurs du secteur informel dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale au niveau de ce secteur ;
- la non saisine du Comité national de la dette publique (CNDP) avant la conclusion des conventions/accords de financement et les dispositions envisagées pour corriger cette situation ;
- la maîtrise de la dépense fiscale dans notre pays ;
- l'avis du Secrétariat permanent du comité de politique fiscale sur les différentes dérogations fiscales à accorder ainsi que la nature juridique de ses avis ;
- les raisons du maintien de la suspension « du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) » ;
- les mesures prises pour maîtriser la progression rapide de la dette intérieure à court et à moyen termes ;
- l'évaluation des conséquences économiques du retrait de notre pays de la CEDEAO et les dispositions prises par le Gouvernement pour faire face aux effets économiques de ce retrait ;
- les solutions préconisées par le Gouvernement pour atténuer la cherté de la vie d'une manière générale ;
- la remise en question de la pertinence du niveau d'inflation par les facteurs exogènes à celle-ci pour lesquels les marges de manœuvres sont réduites ;
- les modalités de paiement des partenaires privés dans les PPP à paiement par les usagers ;
- les explications sur la différence de près de 40 milliards de F CFA entre le coût total réel de la voie de contournement de la ville de Ouagadougou initialement indiqué à la Représentation nationale (237 060 975 129 F CFA) et celui inscrit dans le présent projet de loi (282 900 000 000 F CFA) d'une part, et le coût définitif de l'ouvrage d'autre part ;

- les raisons de la baisse des produits financiers entre 2024 et 2025 ;
- la situation d'exécution du projet « Production des cartes consulaires sécurisées pour les ressortissants du Burkina Faso résidant en Côte d'Ivoire » qui est échu en septembre 2023 et dont le taux d'exécution est de 69,15% ;
- les dispositions envisagées pour minimiser les risques liés aux PPP (passation des marchés, coûts, délais, qualité des ouvrages ...) ;
- le déficit budgétaire qui ressortirait à 462,5 milliards de F CFA en 2025, à 257,9 milliards de F CFA en 2026 et 74,2 milliards de F CFA en 2027 et les explications éventuelles sur la baisse continue du déficit sur la même période notamment celle relative à l'année 2027 ;
- le mécanisme de réalisation des 5 000 logements comptabilisés comme résultats à atteindre par le Ministère de l'Urbanisme et de l'habitat dont le budget d'investissements est de 488 000 000 de F CFA ;
- les raisons du choix des dix ministères dont les résultats attendus sont énumérés dans l'exposé des motifs ;
- la prise en compte du budget sensible au genre et au dividende démographique dans les budgets sectoriels des ministères et institutions ;
- l'assurance de la bonne gestion des deniers publics, au regard de la récente actualité sur les malversations commises au niveau du Ministère en charge de l'action humanitaire ;
- la justification de la différence entre le montant du déficit budgétaire de l'exercice 2023 dans l'exposé des motifs (558 milliards de F CFA) et celui de la loi de règlement 2023 (404 milliards de F CFA) ;
- les raisons de la baisse, au titre de l'exercice 2025, des budgets de l'ASCE-LC et de la Cour des comptes alors que ces structures sont au cœur de la promotion de la bonne gouvernance ;
- les raisons qui ont prévalu à la suppression de la section dédiée aux transferts aux collectivités territoriales ;

- les objectifs visés par les mesures de faveur fiscale qui prévoient une exonération de l'essence d'aviation et du carburéacteur de la TVA et l'application d'un taux réduit de TVA de 10% au transport aérien national ;
- la réalisation d'une étude préalable par le Ministère de l'Economie et des finances en vue de mesurer l'incidence et le potentiel qui seront dégagés de l'élargissement de l'assiette fiscale à travers l'application d'une TVA sur les plateformes numériques ;
- les explications à fournir sur les Comptes d'affectation spéciale (CAS) qui n'ont pas connu de début d'exécution (le Compte spécial 131 - Fonds de développement de la statistique et le Compte spécial 154 - Fonds d'assurance en matière de publicité foncière) ;
- la situation des activités réalisées dans le cadre de l'exécution des comptes spéciaux 130 « lotissement des centres urbains et ruraux », 131 « Fonds de développement de la statistique », 132 « Cadastre fiscal », 154 « Fonds d'assurance en matière de publicité foncière » et la justification des faibles taux d'exécution de ces différents comptes ;
- les explications à donner sur l'augmentation constatée du nombre des Établissements publics de l'État (EPE) en lieu et place de leur rationalisation ainsi que leur auto-financement à terme ;
- la justification de la baisse du budget du Ministère en charge de l'Action humanitaire de l'ordre de -48,09% au regard du contexte de crise sécuritaire humanitaire, des variations des dépenses d'investissement de -7,48% ainsi que l'inquiétude sur la prise en charge des PDI pour leur réinstallation ;
- les explications en lien avec les augmentations entre 2024 et 2025 des dépenses de personnel des ministères et institutions suivants :
 - Primature : 30% ;
 - Ministère de la Santé : 29,09% ;
 - Ministère de la Transition digitale : 20,26% ;
 - Ministère de la communication : 37% ;

- les explications en lien avec les hausses des dépenses d'acquisition des biens et services des ministères et institutions suivants : Présidence du Faso : 29,01% et Ministère de la communication : 31,12% ;
- le bien-fondé et le mécanisme de financement du projet « Maison du Burkina au Sénégal » ;
- la situation globale (envergure, évaluation financière, mécanisme de financement) du projet de construction du mémorial Thomas Isidore Noël SANKARA ;
- les difficultés rencontrées dans la mise aux normes internationales du stade du 04 août, le montant engagé à ce jour dans les travaux et la date probable de livraison de l'ouvrage ;
- les raisons qui ont prévalu au renvoi des modalités d'oblitération des timbres acquis par procédés électroniques par arrêté du MEF ;
- l'explication de la nouvelle mesure e-timbre et les difficultés liées à son opérationnalisation ;
- les éclaircissements sur l'exonération du ciment burkinabè destiné à l'exportation, la pertinence et l'efficacité de la mesure et enfin les risques de fraude liés à cette exonération ;
- les raisons de la non prise en compte de l'élargissement de la taxe sur les jeux de hasard de la Loterie nationale burkinabè (LONAB) évoqué dans l'exposé des motifs du projet de loi ;
- les difficultés qui ont conduit le Gouvernement à prolonger d'un à deux mois la durée de validité de l'attestation de situation fiscale ;
- les explications sur le choix spécifique de cinq comptes d'affectation spéciale pour la prise en charge, à titre exceptionnel, de dépenses de personnel tel que prévu à l'article 75, alinéa 2 du projet de loi ;
- les justifications de la baisse du budget de la défense contrairement à l'énoncé de l'exposé des motifs ;

- les mesures à court terme prévues pour réduire la dette extérieure de notre pays ;
- l'éventuel accompagnement du secteur privé national en vue de l'allègement du poids des dépenses ordinaires à forte dominance de dépenses de personnel ;
- la situation actuelle de la production des cartes consulaires des Burkinabè résidant en Côte d'Ivoire ;
- la justification des différents avenants du projet de construction des cartes consulaires des Burkinabè résidant en Côte d'Ivoire ;
- les véritables raisons de la réalisation du Projet « Financement, construction, entretien et maintenance d'un bâtiment R+1 extensible à R+4 à la clinique des travailleurs de Ouagadougou » par un contrat PPP signé avec l'Entreprise Abdoul service international ;
- les précisions sur la nature de la rubrique « autres charges » qui connaît une baisse de 19 200 000 000 F CFA ;
- la situation d'exécution physique et financière, à date, des projets qui devraient se réaliser par voie de Partenariat public privé (PPP) et qui sont en instance de résiliation et les effets financiers et économiques de la résiliation de ces contrats ;
- la prise en compte des réalités du secteur informel où les opérations de vente et d'achat se font en espèce par la mesure édictée à l'article 568 nouveau du projet de loi consacrant l'utilisation des moyens de paiement scripturaux par tout acheteur lorsque le montant de l'achat est supérieur à 1 000 000 de F CFA ;
- l'incidence projetée du budget, exercice 2025 sur la question de l'emploi en général au Burkina Faso et le niveau du chômage en fin d'année 2024.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

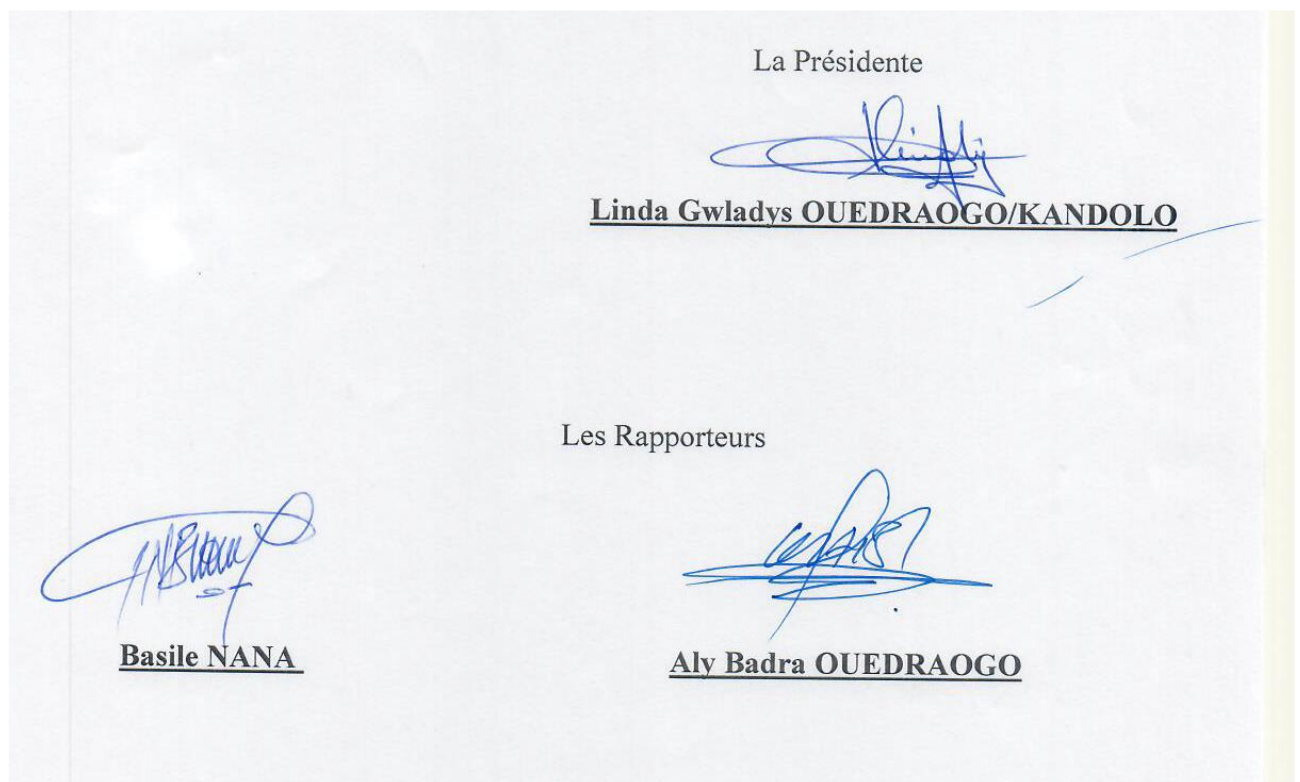
A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par les députés rapporteurs et de l'analyse du présent projet de loi de finances, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra :

- de doter le Gouvernement de moyens conséquents afin de relever les défis sécuritaires ;
- de soutenir l'économie nationale durement affectée par la crise sécuritaire à travers de nouvelles dispositions de mesures de faveur fiscales ainsi que des mesures d'ajustement technique ;
- d'assurer la mobilisation des ressources nécessaires au financement des investissements et des secteurs sociaux comme la santé et l'éducation.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 19 décembre 2024



SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT : 19/12/2024

Liste des députés présents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	OUEDRAOGO/KANDOLO Linda Gwladys	Présidente
2.	SALOGO Mahamoudou	1^e Secrétaire
3.	TAPSOBA Lin Désiré	2^e Secrétaire
4.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre
5.	GANSONRE Marc Bertin	Membre
6.	LOMPO Dafidi David	Membre
7.	NANA Basile	Membre
8.	OUARE Samadou	Membre
9.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
10.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
11.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
12.	SANOU Yaya	Membre
13.	SOULAMA Ousséni	Membre
14.	THIOMBIANO Yempabou Fayçal Harold	Membre
15.	ZOUNGRANA Daniel	Membre

Députés absents excusés

N°	Nom et Prénoms	Qualité	Justification
1.	BALBONE Boubacar	Vice-président	Contraintes familiales
2.	DIALLO Ousmane	Membre	Rapporteur dossier 129 (Audition du gouvernement)
3.	DIALLA Moumouni	Membre	Mission
4.	GUITI Lassina	Membre	Atelier à Ziniaré
5.	KINDA Mickaël	Membre	Malade

Liste du personnel de la CAGIDH

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	OUEDRAOGO N. Gérard	Administrateur parlementaire
2.	KYERE/YAOGO T. Pascaline	Administrateur parlementaire
3.	Danielle ZINABA/POODA	Administrateur parlementaire
4.	SARE T. Inès Fabiola	Attachée d'administration parlementaire
5.	OUEDRAOGO Nestor	Secrétaire d'administration parlementaire